## COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN JUILLET ET AOÜT 2023

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

Au cours des mois de juillet et août 2023, le BCNUDH a documenté 940 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo, une augmentation par rapport aux mois de mai et juin 2023 durant lesquels le BCNUDH avait documenté 816 violations et atteintes. Cette augmentation s'explique d'une part par la documentation d'un plus grand nombre de cas de violence sexuelle liée au conflit, dans le cadre de l'initiative de mise à l'échelle de la réponse humanitaire aux violences sexuelles mais aussi à travers plusieurs missions d'enquête dédiées à cette problématique, y compris dans des zones difficiles d'accès dans les provinces du Maniema et du Tanganyika. Ainsi, au cours des mois de juillet et aout 2023, le BCNUDH a enregistré et documenté des violences sexuelles liées au conflit contre 120 victimes adultes (119 femmes et un homme) a raison de 49 victimes en juillet et 71 victimes en août, dont la majorité étaient attribuées à des membres de groupes armés (89 au total).

Le mois d'aout a été marqué par une augmentation du nombre de violations attribuées aux agents de l'Etat dans les provinces du Nord-Kivu, du Haut-Katanga et de Kinshasa, notamment un plus grand nombre de détention arbitraires de personnes arrêtées et détenues par les forces de l'ordre dans les cachots sous leur contrôle pour diverses raisons, en particulier pour des raisons ne relevant pas du droit pénal et pour des délais dépassant les 48 heures légales.

Cependant, à l'instar des tendances précédemment établies en 2023, des membres des groupes armés continuent d'être responsables de la majorité des violations et atteintes documentées dans le pays, avec 575 atteintes (61% du total des violations et atteintes), contre 365 pour les agents de l'Etat (39%). A titre de comparaison, en mai et juin 2023, le BCNUDH avait documenté 531 atteintes attribuées aux membres de groupes armés (65%) et 285 violations attribuées à des agents de l'Etat (35%).

Dans les provinces affectées par les conflits, l'activisme des groupes armés a continué d'impacter de façon importante la situation humanitaire et celle des droits de l'homme, avec notamment des attaques meurtrières contre les civils commises par les *Allied Democratic Forces* (ADF) dans le sud du territoire d'Irumu et le nord du territoire de Beni en représailles contre des opérations militaires menées conjointement par les armées congolaises et ougandaises. La situation des droits de l'homme a également été très impactée par des affrontements ponctuels entre le Mouvement du 23 mars (M23) et une coalition de groupes armés s'y opposant dans les territoires de Masisi et Rutshuru, qui ont causé des déplacements de population, accroissant la pression sur les sites de

personnes déplacées internes autour de Goma, et au cours desquels des atteintes au droit à la vie et au droit à la propriété ont été commises.

Pendant la période considérée, le BCNUDH a documenté 35 violations et atteintes des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une augmentation de 10 violations par rapport à celles documentées au cours des mois de mai et juin 2023 (25). Ces violations ont été documentées dans les provinces affectées par les conflits (21 violations et atteintes, soit 63%). S'agissant du contexte électoral, des actes de violence et d'intolérance politique par des individus non identifiés, visant des membres de partis politiques et incluant des menaces, la destruction d'un bureau provincial ou une tentative d'empêcher une réunion ont été rapportés.

Le BCNUDH a continué de soutenir les efforts des autorités nationales dans le domaine de la lutte contre l'impunité et de la justice transitionnelle à travers des activités de coopération technique en faveur des autorités judiciaires, des victimes et témoins. Le 25 août 2023, la Cour d'appel du Kasaï central a condamné l'accusé Thomas Mulumba Kamuatoka, ancien membre d'un groupe Kamuina Nsapu, seul accusé dans l'affaire "Bayamba", entre autres, pour crimes contre l'humanité par meurtre, et au paiement de 100.000 dollars américains à titre de dommages-intérêts aux cinq parties civiles, dont quatre femmes. Il convient de noter qu'il s'agit seulement de la quatrième affaire de crimes internationaux jugée par un tribunal civil en RDC.

En matière de justice transitionnelle, le BCNUDH a continué d'appuyer les autorités dans l'élaboration d'un cadre législatif et règlementaire permettant de garantir la fourniture de réparations aux victimes de violations graves des droits de l'homme et particulièrement aux victimes de violences sexuelles liées aux conflits, notamment un appui technique et matériel au Fonds national de réparations (FONAREV) pour promouvoir le développement de programmes de réparations centrés sur les besoins des victimes.

En juillet et aout 2023, le BCNUDH a organisé et participé à 44 activités sur l'ensemble du territoire national, au bénéfice de 1.793 participants (1.293 hommes et 500 femmes). L'Equipe d'assistance technique a poursuivi ses activités de renforcement des capacités nationales dans le domaine de la médecine légale durant les mois de juillet et Aout 2023. Du 17 au 19 juillet 2023, le BCNUDH a organisé en collaboration avec l'Université de Kinshasa, l'OMS et l'UNFPA le premier colloque international sur la médecine légale.